



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

Paris le 27 octobre 2009

Communiqué de presse

Roselyne BACHELOT ouvre des pistes pour l'avenir au congrès de la FFMKR

Madame Roselyne BACHELOT, ministre de santé et des sports est venu clore le 46^{ème} congrès de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateur (FFMKR) qui se tenait ce week-end à Angers et présidé par Alain BERGEAU.

Dans une ambiance chaleureuse et devant près de 250 masseurs-kinésithérapeutes, Alain BERGEAU, président de la FFMKR et Christian GUICHARDON, Directeur de l'hebdomadaire « Kiné actualité » ont remis à Roselyne BACHELOT l'enquête réalisée fin septembre et relative à « la grippe A dans le cadre de l'exercice quotidien des masseurs-kinésithérapeutes ».

La ministre a rappelé le « *professionnalisme, le soutien et la mobilisation* » de la profession et « *la grande utilité [de l'enquête dans son] action de lutte contre la pandémie mondiale* ».

Devant l'inquiétude de la profession sur les agences régionales de santé (ARS) et les élections au sein des unions régionales des professionnels de santé (URPS), la ministre a tenu à rassurer en affirmant « *que les URPS seront les partenaires privilégiés des ARS* » et qu'« *il y aura bien sûr une union régionale des masseurs-kinésithérapeutes indépendante des autres professions et souveraine dans ses relations avec l'ARS* ».

Revenant sur un thème cher à Alain BERGEAU, l'indispensable réforme de la formation initiale des masseurs-kinésithérapeutes et son intégration dans le système LMD, pierre angulaire de l'évolution de la profession de masseur-kinésithérapeute, la ministre a précisé que la « *formation [fait] l'objet d'une étude prioritaire par les services de [son] ministère et ceux de l'enseignement supérieur pour rentrer dans le LMD.* »

Roselyne BACHELOT a également demandé à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) « *que soit envisagé un enrichissement du métier de base et d'éventuelles pratiques avancées* » afin de définir les « *référentiels de formation et le niveau de validation des études* ». La ministre a également confirmé que « *la nouvelle formation doit pouvoir s'appuyer sur un système de sélection à la fois homogène et juste* » sans toutefois « *occulter l'essentiel* » à savoir « *l'intégration de [la] formation à l'université a pour but l'amélioration de la réponse en termes de soins* » et, les objectifs sont de « *mieux former les masseurs-kinésithérapeutes* » et de développer la « *recherche paramédicale* »

Faisant suite à la proposition de la FFMKR de mettre sous entente préalable les admissions en centres de rééducation fonctionnelle, la ministre a précisé « *que [ses] services examinaient un amendement parlementaire reprenant cette proposition* » et a indiqué savoir « *que des économies pourraient être dégagées* ». Par ailleurs, Roselyne BACHELOT a confirmé que les référentiels introduits par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 seront applicables « *en centre de rééducation* » et que la profession serait dorénavant « *consultée pour leur élaboration* » conformément au protocole signé avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) le 17 septembre dernier.

Par ailleurs, la ministre a rappelé « *l'esprit constructif* » et la « *force de proposition pertinente* » de la FFMKR lors de l'élaboration de la définition du modelage. Elle a confirmé qu'elle demanderait à la « *direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de contrôler les instituts qui semblent proposer des massages sans aucune qualification de leurs employés* ».

Enfin, Roselyne BACHELOT a répondu à plusieurs questions de la salle notamment dans le domaine de la prévention, de la démographie, des référentiels et de l'ostéopathie.

3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00
fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

